

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE
LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 4801-06-2020 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE (FORMATION
PROFESSIONNELLE) - modification**

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

Sous les recommandations des membres du comité conseil tenu le 28 avril 2020, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

QUE le plan d'organisation scolaire 2020-2021, concernant la formation professionnelle, soit adopté conformément au document déposé par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, madame Marie-Josée Fecteau, incluant les modifications au nombre d'heures pour les chefs d'atelier.

Le plan d'organisation scolaire concernant la formation professionnelle comporte 75,05 postes d'enseignants équivalents temps complet (ETC).

Copie certifiée conforme
Ce 4^e jour du mois de mai deux mille vingt



Normand Lessard, directeur général



Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs